

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombres de membres :**

En exercice : 32

Présents ou représentés : 32

Qui ont pris part à la délibération : 32

Date de la convocation : 19/10/2017

Date d'affichage : 26/10/2017

**de la Commune de COGOLIN  
Séance du jeudi 26 octobre 2017**

L'an deux mille dix-sept et le 26 octobre 2017 à 19 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE, Maire

**PRESENTS** : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Maria de Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Jean-François FARNET - Ernest DAL SOGLIO - Carole RUIZ -

**POUVOIRS** :

Élisabeth CAILLAT à Margaret LOVERA / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Renée FALCO à Audrey TROIN / Michel BERTIN à Marc Etienne LANSADE / Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT / Manuel REQUIN à Aimé GARNIER / Patricia PENCHENAT à Rémy FELIX / Michel DALLARI à Ernest DAL SOGLIO / Frédéric LACOUR à Jean-François FARNET / Malika OUAREZKI à Carole RUIZ

**SECRÉTAIRE de SÉANCE** : Jeanne LAURITO

En application de l'article L 2224-17, du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez adresse chaque année au Maire de chaque commune membre, un bilan retraçant l'activité du SITTOMAT, bilan qui fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal.

Dans ce cadre, Monsieur René LE VIAVANT expose au Conseil municipal le rapport annuel d'activité exercice 2016 du Syndicat mixte Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise (SITTOMAT).

Envoyé en préfecture le 06/11/2017

Reçu en préfecture le 06/11/2017

Affiché le - 6 NOV. 2017 N° 2017/1301

ID : 083-218300424-20171026-DCM2017\_105-DE

CM 26/10/2017

N° 2017/105

SITTOMAT : RAPPORT D'ACTIVITE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE – ANNEE 2016

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** du rapport d'activité 2016 du SITTOMAT, adopté en séance du 27 septembre 2017, par le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,



Marc Étienne LANSADÉ